



2024- 46

**DECISION DU MAIRE FIXANT**  
**Les loyers des clubs de l'Union Sportive Bouscataise**  
**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024**

Le Maire du BOUSCAT,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 28 mai 2020 confiant à Monsieur le Maire certaines attributions du Conseil Municipal pour la durée du mandat,

Vu la délibération USB du 6 juillet 2021, autorisant la signature d'une convention de partenariat entre la ville du Bouscat et les associations de l'USB.

**DECIDE**

Article 1<sup>er</sup> : Les loyers pour l'année 2024 par association sont fixés comme suit :

	Loyer HT	TVA (20%)	Loyer TTC
Union Sportive Bouscataise			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Jean MARTIAL	875	175	1050
USB Aïkido- Naginata			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Les Ecus	1167	233	1400
USB Basket			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Jehan BUHAN	5250	1050	6300
USB BMX			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Stade des Ecus	2500	500	3000
USB Boxe			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Jean MARTIAL	2375	475	2850
USB Course Pédestre			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Stade Jean JAURES	833	167	1000
USB Cyclisme			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Stade Les Ecus	833	167	1000
USB Escrime			
Loyer des locaux mis à disposition salle d'armes Jehan BUHAN	2222,50	444,50	2667
USB Football			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Stade des Ecus	13333	2667	16000

USB Gymnastique			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports La Filolie	8200	1640	9840
USB Judo			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Les Ecus	2750	550	3300
USB Ju-Jutsu Traditionnel			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Les Ecus	1917	383	2300
USB Karaté			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Les Ecus	2500	500	3000
USB Lutte			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Jean MARTIAL	1125	225	1350
USB Musculation			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Sports Jean MARTIAL	2875	575	3450
USB Rugby			
Loyer des locaux mis à disposition salle de Stade Jean JAURES	11667	2333	14000
USB Tennis de table			
Loyer des locaux mis à disposition salle de sports Jehan BUHAN	1277,50	255,50	1533
USB Tir à l'arc			
Loyer des locaux mis à disposition salle de sports Jehan BUHAN	2056	411	2467

Article 2 : Les recettes seront inscrites au chapitre 75.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur Le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville du Bouscat le 17/04/24

Le Maire,



Patrick BOBET

✓